

Mise en place des Organismes Uniques

PGE Charente du 27 Janvier 2015

Saintes

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME





➤ La Loi sur l'Eau de 2006, impose **en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** :

- La réalisation d'**Etudes d'Estimation des Volumes Prélevables (EEVP)** pour évaluer la capacité des ressources en eau
- La mise en place d'**Organismes Unique de Gestion Collective** des prélèvements d'eau pour l'irrigation (**OUGC**) : pour répartir équitablement le volume d'eau prélevable entre les irrigants

--> en ZRE :

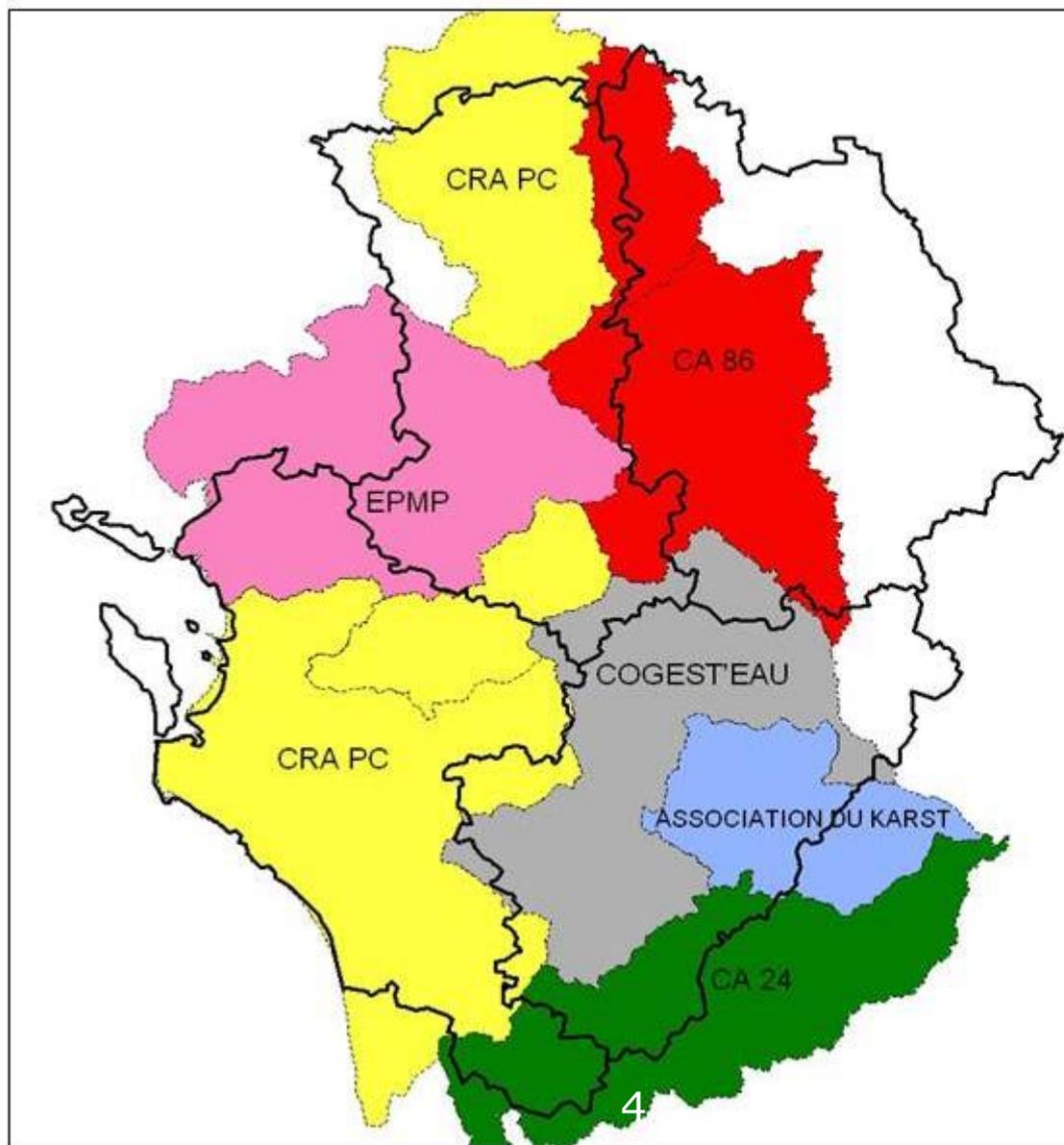
- ↪ **le Préfet peut désigner d'office un OUGC pour assurer cette mission**
- ↪ **Sur notre secteur, la Chambre d'agriculture souhaitait prendre cette fonction**
- ↪ **Plus d'autorisations individuelles de prélèvement**
- ↪ **Demande de vos besoins d'irrigation -> **plan de répartition****

Que fait l'OUGC ?



- **L'OUGC est chargé de répartir le volume d'eau dédié à l'irrigation par bassin sur son périmètre d'intervention**
- **Pour cela il doit :**
 - Réaliser **une étude d'impact** et définir des secteurs prioritaires
 - Obtenir une **Autorisation Unique Pluriannuelle** de prélèvement (Loi sur l'Eau) qui annule et remplace l'ensemble des autorisations / déclarations de prélèvements d'eau des irrigants
 - Un **Règlement Intérieur** sera aussi établi et clarifiera le mode de fonctionnement et les modalités de gestion du plan de répartition du volume
 - Rédaction **d'un rapport annuel** – Bilan et évolutions

ORGANISMES UNIQUES de Gestion Collective de l'eau (OUGC) désignés en 2013 dans la Région Poitou-Charentes



Légende :

- CA 86 : Chambre d'Agriculture de la Vienne**
 Bassins du CLAIN et de la DIVE DU NORD

- CRA PC: Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes**
 Bassins du THOUET, de la BOUTONNE, de GERES-DEVEISE, de l'ANTENNE-ROUZILLE, de la CHARENTE AVAL, de l'ARNOULT-BRUAND, de la SEUGNE, de la SEUDRE et des FLEUVES COTIERS DE GIRONDE (en 17 seulement)

- EPMP : Etablissement Public du Marais Poitevin**
 MAR AIS POITEVIN : Bassins de la Sèvre Niortaise, du Lambon, de Mignon-Courance, de l'Autize-Vendée et du Curé.

- COGEST'EAU** : Bassins de la Charente Amont, la Péruse, l'Auge, le Bief, la Nouère, l'Argentorizonne, le Son-Sonnette et l'Argence

- Association du Karst de la ROCHEFOUCAULD** : Bassins du Bandiat, de la Bonnière, de l'Echelle-Lèche, de la Tardoire, de la Touvre.

- CA 24 : Service Commun DORDOGNE piloté par la Chambre d'Agriculture de la DORDOGNE**
 Bassins de l'Auzonne, la Dronne, le Lary-Poussonne-Palais, la Lizonne, la Tude et le Voultron

Gouvernance de l'OUGC



INSTANCE TECHNIQUE

→ **Comité Technique (COTECH)**

12 septembre 2014

3 COTECH: Boutonne; Charente aval (hors Seugne); Seudre + Fleuves côtiers + Seugne

= représentants CRAPC + CA16+ CA17 + CA79 + associations des irrigants + représentants locaux de la profession agricole

• Il a pour mission de suivre la mise en place de l'OU. Il élabore les règles de répartition du volume à répartir entre les irrigants ainsi que la politique générale de l'OUGC et propose à l'instance de consultation

INSTANCE DE CONSULTATION

→ **Comité d'Orientation (CODOR)**

2 octobre 2014

= une partie des représentants du COTECH + DDT 16,17,79 + SAGEs+ AEAG

• Il donne un avis sur les propositions du comité technique et propose à l'organe décisionnel

ORGANE DECISIONNEL

→ **SESSION CRA Poitou-Charentes (Bureau CRA PC)**

Mise en place de l'OUGC

Saintonge – Retour sur 2014



- Désignation officielle de la fonction « OU » à la Chambre régionale d'agriculture
- Mise en place de la gouvernance de l'OU
- Mise à jour de la base de données irrigants – Base DDTM
- Information des irrigants – Réunions d'informations
- Demandes de volumes 2015 et facturation

Demandes de Volume 2015 et facturation 2013-2014



➤ Formulaire de demande de volume pour 2015



Formulaire de demande de volume pour la campagne 2015

à retourner avant lundi 15 décembre 2014

à la Chambre Régionale d'agriculture Poitou-Charentes - OUGC
CS45002 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR



LE DEMANDEUR

SIRET
Tél.
Email

- Port, *

DEMANDE DE VOLUME POUR LA CAMPAGNE 2015

(les renseignements pré-inscrits sont issus des bases de données des DDT et de l'Agence de l'Eau)

Rayer les lignes non concernées par la demande

N°DDT	N° Compteur Agence de l'eau	Ressource prélevée N1 : nappe supra N2 : nappe infra R : rivière	Structure collective de stockage	Indicateur de gestion	BASSIN VP (Volume Prélevable)	Lieu-dit et Commune du point de prélèvement	Débit autorisé (m ³ /h)	Volume de référence en m ³	Volume attribué en 2014 en m ³	Volume demandé pour 2015 en m ³
<i>Sous-Total par indicateur :</i>										
Volume total demandé (en m³)										

Commentaires sur d'éventuels changements

- Vous recevrez début 2015 la facturation correspondant au volume validé par la Préfecture.
- Vos droits d'irrigation pour 2015 seront effectifs à réception de votre règlement.

Tournez la page SVP

- N°

Demandes de Volume 2015 et facturation 2013-2014



- Facturation redevance OU pour la Période 2013-2014

Tarification validée par la CRAPC :

- Part fixe de 50 € par exploitation
- Part variable de 2 €/ 1 000 m³

- Base de facturation 2013-2014 : volume autorisé 2014
- Les prochaines facturations seront basées sur le volume attribué

Pour 2015



- Janvier-février : bilan des demandes 2015- proposition d'un plan de répartition avant passage en Coderst
- Facturation 2015 au même moment que les notifications de quotas 2015
- Gestion de la campagne d'irrigation 2015 et retour des index à la Chambre d'agriculture à Saintes
- Bilan de la Campagne
- Réalisation de l' Etude d'Impact : 2 sur le territoire BV Charente et Seudre
- Définition du RI et des règles de répartition des volumes entre les irrigants

Pour 2015



Janvier-février : bilan des demandes 2015- proposition d'un plan de répartition avant passage en Coderst

Facturation 2015 par la CA17 au même moment que les notifications de quotas 2015

Gestion de la campagne d'irrigation 2015 et du retour des index par la Chambre d'agriculture

Bilan de la Campagne et demande de volume pour 2016